

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2023

Délibération n°2023.02.022.B

**Réalisation d'une stratégie de maîtrise foncière et d'usage pour la
préservation et la reconquête de la biodiversité : demande de
subvention auprès de la Banque des Territoires**

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 janvier 2023
Secrétaire de Séance: Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **28**
Nombre de présents: **22**
Nombre de pouvoirs: **5**
Nombre d'excusés: **1**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Michel BUISSON à Francis LAURENT, François ELIE à Gérard DESAPHY, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Philippe VERGNAUD à Michaël LAVILLE, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT,

Excusé(s):

François NEBOUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230202-2023_02_22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023
Publication : 06/02/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 FÉVRIER 2023

**DÉLIBÉRATION
N° 2023.02.022.B**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Rapporteur : Monsieur REVEREAULT
REALISATION D'UNE STRATEGIE DE MAITRISE FONCIERE ET D'USAGE POUR LA PRESERVATION ET LA RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES	

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement

- ODD 11 : Urbanisation durable
- ODD 14 : Préservation des zones humides, gestion durable des espaces naturels
- ODD 15 : Préservation des écosystèmes terrestres
- ODD 17 : Partenariats multi acteurs, co-construction des politiques publiques avec les acteurs du territoire, dialogue territorial

GrandAngoulême a saisi l'opportunité d'enrichir la connaissance de la biodiversité locale en répondant à l'Appel à Manifestation d'Intérêt national de l' « Atlas de la Biodiversité Communale » en 2020. Les enjeux du projet portent notamment sur l'étoffement de la Trame Verte et Bleue intégrée au SCoT de l'Angoumois en 2013, sa mise en cohérence avec celle du Schéma de Cohérence Ecologique de Poitou-Charentes, et sur l'établissement de préconisations pour les documents d'urbanisme qui vont être révisés à la même échelle de territoire : SCoT valant PCAET (approbation 2025) et PLUi valant plan de mobilité (approbation 2026).

Dans ce contexte, le projet d'Atlas de la Biodiversité Intercommunale 2021-2024 participe à l'amélioration de la connaissance du territoire, indispensable pour guider les décisions relatives à l'aménagement et à la gestion du territoire et à l'élaboration d'un plan d'action en faveur des continuités écologiques, et plus largement en faveur de la biodiversité

En approfondissement de cette démarche, il est proposé de réaliser une étude de stratégie foncière pour la préservation et la reconquête de la biodiversité inscrite dans le programme « Territoires Engagés pour la Nature » pour lequel l'agglomération a été labellisée en 2022. Cette étude s'inscrit également dans la stratégie intercommunale de biodiversité qui sera présentée au printemps 2023. Cette étude s'articulera avec les stratégies communautaires en matière de développement économique, de foncier et d'immobilier, d'agriculture, de gestion de l'eau et de planification, notamment des friches.

Cette étude se déroulera en trois phases :

- Phase 1 : Diagnostiquer les dynamiques de maîtrise foncière et d'usage à des fins de préservation de la biodiversité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230202-2023_02_22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Publication : 06/02/2023

- Phase 2 : Identifier sur le territoire les zones prioritaires de maîtrise foncière et d'usage
- Phase 3 : Définition de la stratégie foncière et d'usage

L'étude aboutira à la construction d'un plan d'action opérationnel afin de répondre aux enjeux de restauration de la biodiversité et des continuités écologiques.

En complément, des études au cas par cas pourront être diligentées en cas de besoin pour : traduire de façon opérationnelle cette maîtrise foncière ou d'usage sur des sites prioritaires, et/ou mieux juger des impacts de projets potentiels d'aménagement en respectant la séquence Eviter Réduire Compenser (ERC).

Pour la partie forfaitaire (phases 1 à 3), GrandAngoulême souhaite bénéficier du soutien technique et financier de la Banque des Territoires selon le plan de financement suivant :

Budget prévisionnel de l'étude

Dépenses directes liées au projet		Recettes		
Nature des dépenses	Montant (€ HT)	Nature des produits	Montant (€ HT)	Taux (%)
GrandAngoulême	52 550 €	Banque des Territoires	20 000 €	38,00%
		GrandAngoulême	32 550 €	62,00%
Total Dépenses (€ HT)	52 550 €	Total Recettes (€ HT)	52 550 €	100 %

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter une subvention de 20 000 € auprès de la Banque des Territoires pour la réalisation d'une étude de stratégie foncière pour la préservation et la reconquête de la biodiversité.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à rechercher tout autre cofinancement complémentaire potentiel auprès des Fonds européens et du département de la Charente.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230202-2023_02_22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023
 Publication : 06/02/2023